

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FENEW

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :
FENEW

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :
Produit phytopharmaceutique - Herbicide

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
GRITCHE
LA CAFOURCHE – MARCILLAC 33860 VAL DE LIVEPNE (France)
☎ : 05 57 32 48 33 - Fax : 05 57 32 49 63
Mail : approgritche@gritche.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence
Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

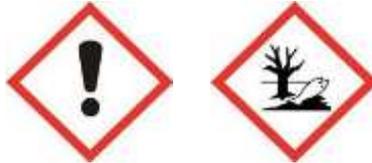
2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

- Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :
Pictogrammes : Irritation cutanée, cat. 2, Sensibilisation cutanée, cat. 1B, Dangers pour le milieu aquatique, chronique, cat. 2
Mentions de danger : H315, H317, H411

2.2 – Éléments d'étiquetage

- Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :
Pictogrammes :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger :

- H315 :** Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

- P261 :** Eviter de respirer les vapeurs
P280 : Porter des gants de protection
P302+P352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales.

Autres éléments d'étiquetage :

- Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux zones non cultivées adjacentes.

2.3 – Autres dangers

-

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	N° CAS	classification Regl. 1272/2008/CE	Concentration [%]
Fenoxaprop-P-ethyl	71283-80-2	H317 : allergie cutanée: cat. 1 H373 : STOT, exposition répétée : cat.2 H400 Risques environnement aquatique aigus cat.1 H410: Risques environnement aquatique chroniques cat.1	7
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphtalene Reg. no. 01-2119451097-39	-	H304: Tox. aspiration cat.1 H411: Risques environnement aquatique chroniques cat.2	38
Alcohols, C9-C11, ethoxylated	68439-46-3	H302 : Aigue Tox., cat.4 H319 : Irritation oculaire, cat. 2	10
Cloquintocet-mexyl	99607-70-2	H302 : Tox. aigüe cat. 4 H317 : allergie cutanée: cat. 1 H400 Risques environnement aquatique aigus cat.1 H410: Risques environnement aquatique chroniques cat.1	3
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	H302: Tox. aigüe cat.4 H315: Irritat° cutanée cat.2 H317: Sensi° cutanée cat.2 H318: Irritat° oculaire cat.1 H400: Risques environnement aquatique aigus cat.1	0,01

*Libellé complet des mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé ou chaussures contaminées; laver immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement et doucement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes puis rincer de nouveau. Consulter un spécialiste. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : contacter sans délai le 15, le 112 ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans avis médical. Rincer la bouche avec de l'eau si la personne est consciente. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire puis le réseau national de toxicovigilance animale approprié.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une irritation primaire peut se produire.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Aucun antidote connu n'existe pour traiter les symptômes consécutifs à une exposition à ce produit. Suite à une exposition, prescrire un traitement symptomatique avec suivi de l'état clinique. Un lavage gastrique ou l'administration de charbon actif peuvent être envisagés.

Le produit contient des distillats de pétrole qui peuvent poser un danger de pneumonie par inhalation.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

En cas d'incendie restreint, utiliser de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu.

Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Les principaux produits de décomposition sont les oxydes d'azotes, le chlorure d'hydrogène, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone ainsi que divers composés chlorés organiques

5.3- Conseils aux pompiers

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, cela peut inclure le port de lunettes ou un masque, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques.

Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer la section 8.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels.

Réduire et/ou éviter la formation de poussière aéroportée

Éviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte telle que de la chaux éteinte, de la sciure, de la terre à foulons ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

6.4- Références à d'autres sections

Pour la lutte contre les incendies, voir section 5.

Pour l'élimination, voir section 13.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans un environnement industriel, il est important d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. La substance doit être manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Pour plus d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après la manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements de protection et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

L'inhalation des vapeurs du produit peut causer une baisse de la conscience, qui augmente les risques lors de l'exploitation des machines et de la conduite.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage des équipements. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune précaution particulière n'est requise. La chaleur extrême doit être évitée. Protéger contre les fortes chaleurs, du soleil ou d'autres sources, e.g. feu.

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur. La pièce de stockage doit être construite avec des matériaux incombustibles, être fermée, sèche, ventilée, le sol doit être imperméable, l'accès doit être interdit aux personnes non autorisées et aux enfants. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les semences et le fourrage ne doivent pas être présents.

Un point de lavage des mains doit être disponible.

7.3 – Utilisations finales particulières

Produit phytopharmaceutique – Herbicide

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour le fenoxaprop-P-ethyl. Toutefois, d'autres valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

Hydrocarbures aromatiques : 100 ppm d'hydrocarbure total sont recommandés

Fenoxaprop-P-ethyl :

DNEL : 0.014 mg/kg pc/jour

PNEC : 0.01 mg/l

Hydrocarbures aromatiques :

DNEL cutané : 12.5 mg/kg pc/jour

DNEL inhalation : 151 mg.m3

PNEC aquatique environnement : non applicable

8.2- Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisé avant ouverture du produit.

Tenir toutes les personnes non protégées et les enfants à distance de la zone de travail.

Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter de respirer des vapeurs.

Protection respiratoire :

Du fait de sa faible pression de vapeur et de sa faible toxicité, dans les conditions normales d'utilisation, le risque d'exposition avec des particules aéroportées est faible. Dans le cas de libération importante de matière (vapeur lourde ou brouillard), pendant la fabrication ou la manipulation, il est conseillé aux travailleurs de porter des équipements de protection respiratoire approuvé avec un type de filtre universel, y compris filtre à particules.

Protection des mains :

Porter des gants résistants aux produits chimiques de type caoutchouc nitrile ou butyle. Le temps de vie de ce matériau vis à vis de ce produit est inconnu, mais on s'attend à ce que cela donne une protection raisonnable fondée sur la faible toxicité aiguë par voie cutanée de la substance. Avant de retirer ses gants, les laver à l'eau et au savon.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de sécurité hermétiques. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau :

Porter une combinaison ou vêtement appropriés, résistants aux produits chimiques, couvrant la totalité du corps. Porter des chaussures et chaussettes. Après les travaux, retirer tous les vêtements de travail et les chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres en quittant son travail. Ne pas porter de vêtements souillés. Laver les vêtements et équipements de protection à l'eau et au savon après chaque utilisation.

Les recommandations ci-dessus concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : liquide

COULEUR : blanc

ODEUR : Aromatique

pH : 6.3 à 25°C

POINT DE FUSION : <0°C

POINT D'ÉBULLITION : Environ 100°C

POINT ECLAIR : >100°C

TAUX D'ÉVAPORATION : (butyl acetate = 1)

Hydrocarbures aromatiques : <0.01

INFLAMMABILITE : non applicable

LIMITES SUPERIEURES/INFERIEURES D'INFLAMMABILITE OU LIMITES D'EXPLOSIVITE :

hydrocarbures aromatiques : 0.6-7.0 vol% (~0.6-0.7 kPa)

PRESSION DE VAPEUR : Fenoxaprop-P-ethyl : 5.3×10^{-7} Pa à 20°C,

hydrocarbures aromatiques : 13 Pa à 55°C, 80 Pa à 55°C

DENSITE DE VAPEUR : hydrocarbures aromatiques : >1

DENSITE RELATIVE : Environ 1.03 g/l

SOLUBILITE: solubilité du Fenoxaprop-P-ethyl à 20°C dans :

ethyl acetate > 380 g/l

n-hexane 7.0 g/l

eau 0.7 mg/l

COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU : Fenoxaprop-P-ethyl : Log Kow = 4.28

Hydrocarbures aromatiques : certains des composants principaux ont un

Log Kow = 4.0 – 4.4 à 25°C par calcul de modèle

TEMPERATURE D'AUTO INFLAMMATION : environ 400°C

PROPRIETES OXYDANTES : Non oxydant

EXPLOSIVITE : Non explosif

VISCOSITE DYNAMIQUE: 140-2200 mPa/s à 20°C, dépendant des contraintes de cisaillement

9.2- Autres informations

Miscibilité : le produit est émulsifiable dans l'eau.

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2- Stabilité chimique

Le produit est stable à température ambiante.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4- Conditions à éviter

Le chauffage du produit génèrera des vapeurs nocives et irritantes.

10.5- Matières incompatibles

Acides forts et alcalis.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Se référer à la section 5.2

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit :

DL₅₀ orale (rat) : >2000 mg/kg

DL₅₀ cutanée (rat) : >2000 mg/kg

Version n° : 5.1

Annule et remplace la version n° : 5

Date de mise à jour : 09/07/2019

CL₅₀ inhalation (rat) : > 4.96 mg/l d'air/4h

Informations sur la substance Fenoxaprop-P-ethyl :

DL₅₀ orale (rat) : 3150-4000 mg/kg

DL₅₀ cutanée (rat) : >2000 mg/kg

CL₅₀ inhalation (rat) : > 1.224 mg/l d'air/4h

Informations sur la substance hydrocarbures C10-C13, aromatiques, <1% naphtalene :

DL₅₀ orale (rat) : >5000 mg/kg

DL₅₀ cutanée (rat) : >2000 mg/kg

CL₅₀ inhalation (rat) : > 4.7 mg/l d'air/4h

Informations sur la substance alcools, C9-C11, ethoxylés :

DL₅₀ orale (rat) : >1000-1400 mg/kg

DL₅₀ cutanée (rat) : >2000 mg/kg

CL₅₀ inhalation (rat) : non disponible

Informations sur la substance cloquintocet-mexyl:

DL₅₀ orale (rat) : >1098 mg/kg

DL₅₀ cutanée (rat) : >2000 mg/kg

CL₅₀ inhalation (rat) : >5.05 mg/l

Informations sur la substance 1.2-Benzisothiazol-3(2H)-one:

DL₅₀ orale (rat mâle) : >670 mg/kg

DL₅₀ orale (rat femelle) : >784 mg/kg

DL₅₀ cutanée (rat) : >2000 mg/kg

CL₅₀ inhalation (rat) : non disponible

Irritation de la peau : Ce produit est modérément irritant pour la peau (méthode OCDE 404)

Irritation oculaire : ce produit est légèrement irritant pour les yeux (méthode OCDE 405)

Sensibilisation : sensibilisant cutané (méthode OCDE 429)

Effet cancérigène : le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérigène

Effet reprotoxique : le produit ne contient aucun ingrédient connu pour avoir un effet toxique sur la reproduction.

STOT – exposition répétée : substante active Fenoxaprop-P-ethyl : NOAEL : 20 ppm – 90 jours - rat

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Ce produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les plantes aquatiques, mais n'est pas considéré comme nocifs pour les oiseaux, les micro- et macro-organismes du sol et les insectes.

Poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), CL₅₀, 96 h : 3,83 mg/l

Invertébrés

Daphnies (*Daphnia magna*), CL₅₀, 48 h : 3,1 mg/l

Algues

Algue verte (*Desmodesmus subspicatus*) CE50, 72 h : 1,85 mg/l

Plantes aquatiques

Lentille d'eau (*Lemna gibba*), CL₅₀, 7j : 4,3 mg/l

Abeilles

Abeille (*Apis mellifera*) DL₅₀, oral (48h) : 356 µg/abeille

DL₅₀, contact (72h) : 599 µg/abeille

Vers de terre

Ver de terre (*Eisenia foetida*), CL₅₀, 14j : 356,6 mg/kg de sol sec

Oiseaux

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*), DL₅₀ : > 2250 mg/kg

12.2- Persistance et dégradabilité

Le fenoxaprop-P-ethyl est biodégradable mais n'est pas directement biodégradable. Sa durée de demi-vie est inférieure à un jour en sol aérobie.

Le solvant Solvesso 200 ND est directement biodégradable (d'après des mesures respectant les recommandations de l'OCDE). Cependant, il n'est pas toujours rapidement dégradé dans l'environnement, en fonction des conditions.

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Etant donné sa dégradation rapide, le fenoxaprop-P-ethyl n'est pas bioaccumulable.

12.4- Mobilité dans le sol

Le fenoxaprop-P-ethyl est faiblement mobile dans le sol.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6- Autres effets néfastes

Aucun autre risque pertinent sur l'environnement n'est connu

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

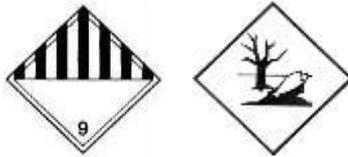
UN3082

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Fenoxaprop-P-ethyl et alkyl(C3-C6)benzenes)

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9



14.4- Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5- Dangers pour l'environnement

Polluant marin.

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et entraîne des effets néfastes à long terme.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ne pas déverser dans l'environnement.

Consulter les sections 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques.

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.

Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.

Délai de réentrée : 48 heures

Protection de l'environnement : Installations classées (ICPE) : 4511

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion ; **H304** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; **H315** : Provoque une irritation cutanée ; **H317** : peut provoquer une allergie cutanée ; **H318** : Susceptible de nuire au fœtus ; **H373** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; **H400** : Très toxique pour les organismes aquatiques ; **H410** : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **H411** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀: Dose létale 50 %

CL₅₀: Concentration létale 50%

CE₅₀: Concentration efficace 50%

DNEL : Dose dérivée sans effet

PNEC : Concentration prédite sans effet

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Section 3 : Mise à jour de la concentration en Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques.

Section 4 : Mise à jour des premiers secours.

Changements mineurs.

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.